
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNEE 1952

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Mercredi 11 juin 1952. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a désigné M. Cordier comme rapporteur du projet de loi (n° 210, année 1952) portant ratification de l'accord franco-cubain du 17 janvier 1951, sur la propriété industrielle.

Sur l'initiative de son Président, elle a constitué des groupes d'études :

a) affaires économiques, composé de MM. d'Argenlieu, Bardon-Damarzid, Cordier, Jacques Gadoin, Longuet et Méric ;

b) douanes, composé de MM. Brousse, Naveau et Novat ;

c) conventions commerciales, composé de MM. Durieux, Enjalbert, Patenôtre, de Raincourt et de Villoutreys.

Puis la commission a entendu M. Walker lui exposer la situation difficile dans laquelle se trouvait l'industrie cotonnière française.

M. Walker a indiqué que, dans la région de Lille-Roubaix-Tourcoing, on observait une diminution de l'effectif ouvrier, une réduction de l'horaire hebdomadaire de travail de l'ordre de 24 %, consécutives à une augmentation massive des stocks de tissus et de filés de coton et à une baisse du volume des ventes, atteignant en avril 1952 44 % par rapport à la moyenne mensuelle de 1951.

L'orateur a analysé ensuite les causes de cet état de fait qui, selon lui, provient pour une grande part de la politique suivie par la France en matière d'importations depuis 1948.

Après un échange de vues auquel ont pris part MM. Brousse, de Villoutreys, Walker et le Président, la commission a décidé d'apporter son appui à M. Walker lors de la discussion en séance publique de sa question orale avec débat relative à la situation de l'industrie cotonnière française et aux remèdes à y apporter.

Enfin, la commission s'est saisie pour avis du projet de loi (n° 246, année 1952), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la variation du salaire minimum national interprofessionnel garanti en fonction du coût de la vie et a désigné, à cet effet, M. de Villoutreys comme rapporteur pour avis.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 11 juin 1952. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Le président a fait connaître à la commission les différents événements qui ont marqué la pression des autorités soviétiques à Berlin.

Devant la gravité de la situation, les alliés, et notamment le Gouvernement britannique, estiment que toute initiative de quelque importance à Berlin doit être concertée dans le cadre de la responsabilité et de la politique commune des trois puissances.

M. Marcel Plaisant a rapporté à la commission les dernières informations sur la Tunisie où la situation paraît stationnaire et sur la zone de Tanger dont le statut a fait l'objet de propositions de modification de la part du Gouvernement français.

M. Ernest Pezet a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 251, année 1952) tendant à la ratification de la Convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique-Nord sur le statut de leurs forces.

Trois sous-commissions ont été constituées :

1. — la première ayant pour objet d'étudier le projet de traité instituant une communauté européenne de défense dont feront partie MM. Pinton, Henri Torrès, Marius Moutet, Michel Debré, Brizard, M^{me} Thome-Patenôtre, MM. Léo Hamon et Saller ;

2. — la deuxième ayant pour objet d'examiner les propositions gouvernementales en ce qui concerne la Tunisie, dont feront partie MM. Colonna, Tamzali, Muscatelli, Puaux, Alain Poher, M^{me} Brossolette, M. Michel Debré ;

3. — la troisième ayant pour objet d'examiner la proposition émanant du Sultan du Maroc, dont feront partie MM. Puaux, Benhabylès, Brizard, Léonetti, Réveillaud, Biatarana, Tamzali, Ernest Pezet, Chazette.

Un échange de vues, en ce qui concerne le travail de ces sous-commissions, a eu lieu entre les membres de la commission. Y ont notamment participé : MM. Puaux, Michel Debré, Léo Hamon, Marius Moutet, Georges Pernot et Maroger.

La commission prévue par l'article 13, paragraphe 4 du règlement, tendant à contrôler les opérations de la communauté européenne du charbon et de l'acier sera constituée d'accord avec la Commission des finances et celle de la production industrielle.

AGRICULTURE

Mercredi 11 juin 1952. — *Présidence de M. Dulin, président.*
— La commission a entendu M. Cayre, directeur général de la confédération générale des planteurs de betteraves (C. G. B.) sur le projet de plan betteravier 1952-1956.

M. Cayre a exposé dans ses grandes lignes la teneur du nouveau plan d'orientation à donner aux productions « betteraves, sucre,

alcool » au cours des prochaines années ainsi que les engagements et les garanties qui en sont la base. Il a, notamment, indiqué les conditions requises pour promouvoir une politique d'expansion sucrière dans le cadre de l'Union Française et des marchés européens et s'est déclaré partisan d'une solide organisation interprofessionnelle dotée de pouvoirs étendus sous la haute surveillance de l'Etat.

Le Directeur de la C. G. B. a, ensuite, répondu aux questions techniques que lui ont posées de nombreux commissaires.

Sur la proposition de son Président, la commission a décidé de déléguer son Bureau auprès des Secrétaires d'Etat aux affaires économiques et au budget afin de leur préciser sa position sur le projet de plan betteravier et de demander au Gouvernement de prendre, au plus tôt, une décision sur ce problème.

La commission a, ensuite, nommé :

M. de Pontbriand, rapporteur de la proposition de résolution (n° 170, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à accorder des secours d'urgence aux ostréiculteurs, victimes des tempêtes des 28 et 29 mars ayant éprouvé les installations de la baie du Mont Saint-Michel et notamment de Cancale ;

M. André, rapporteur de la proposition de résolution (n° 187, année 1952) de M. Naveau, tendant à inviter le Gouvernement à prendre l'initiative d'abroger les dispositions de la loi du 12 avril 1941 et l'arrêté du 5 janvier 1942 interdisant dans certains départements le cumul des professions de marchands de chevaux et de marchands de bestiaux.

BOISSONS

Mercredi 11 juin 1952. — *Présidence de M. Georges Bernard, président.* — La commission a procédé à un rapide échange de vues sur la situation du marché du vin. Le Président, ainsi que MM. Bène, Brettes, Jean Durand, Charles Durand, ainsi que Gay et Laniel sont notamment intervenus.

M. de Geoffre a, ensuite, été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 213, année 1952) portant création du Conseil interprofessionnel des vins d'Anjou et de Saumur.

DÉFENSE NATIONALE

Mardi 10 juin 1952. — *Présidence de M. Rotinat, président.*
— La commission a désigné MM. Alric, Le Guyon et Pic comme membres de la sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la Défense nationale (art. 71 de la loi du 21 mars 1947).

Elle a, d'autre part, constitué ses sous-commissions intérieures de la manière suivante :

Air. — MM. Barré (Henri), Borgeaud, Liot, Maroselli, Pidoux de la Maduère, Rupiéd.

Guerre. — MM. Alric, Barret (Charles), Boivin-Champeaux, Boulangé, Bernard Chochoy, Kalb, Le Guyon, Laillet de Montullé Piales, Pic.

Marine. — MM. Augarde, Courrière, Giacomoni, Ignacio-Pinto, de Maupeou, Schleiter.

France d'outre-mer. — MM. Aubé, Augarde, Bernard Chochoy, Coupigny, Ramampy, Voyant.

M. de Maupeou a été désigné par la commission pour suivre, avec voix consultative, les délibérations de la Commission des finances.

Enfin, il a été décidé que, dans la discussion des crédits militaires, MM. de Maupeou, Alric, Maroselli, Schleiter et Voyant présenteraient, respectivement, les observations de la commission sur la section commune et les sections « Guerre », « Air », « Marine » et « France d'Outre-Mer ».

Mercredi 11 juin 1952. — *Présidence de M. Rotinat, président.*
— La commission a examiné la proposition de résolution (n° 17, année 1952) de M. Boisrond, relative au rang de la Médaille militaire, rapportée par M. Henri Barré au nom de M. Giacomoni.

Après un large échange de vues sur cette question, elle a adopté une motion préjudicielle de M. Bernard Chochoy, tendant à surseoir à l'examen de ce texte.

Sur la proposition de M. Henri Barré, elle a chargé son Président de communiquer au Conseil de la République une motion l'invitant à s'associer à l'hommage que la Nation rend à l'occasion du centenaire de la Médaille militaire, à tous ses fils qui, par leurs services exceptionnels, ont mérité l'attribution de cette distinction.

La commission a ensuite adopté les conclusions favorables du rapport de M. Rupied sur la proposition de loi (n° 160, année 1952) tendant à faire bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants.

Elle a enfin décidé de demander au Ministre de la Défense Nationale et aux Secrétaires d'Etat aux forces armées de bien vouloir venir devant elle, les mercredi 18 et jeudi 19 juin, à l'occasion du prochain vote des crédits militaires pour l'année 1952.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mercredi 11 juin 1952. — *Présidence de M. René Dubois, président.* — La commission a désigné M. Bonnefous pour la représenter au sein de la commission du plan d'équipement d'hygiène sociale, en remplacement de M. Mathieu.

Elle a ensuite été amenée à procéder à un nouvel examen de la proposition de résolution (n° 707, année 1951) de M. Jean Durand tendant à abroger la loi du 13 avril 1946 et réglementant la prostitution.

Au cours d'une précédente séance, M. Vouré'h avait été chargé de combattre la proposition et M. Le Guyon de la défendre.

Or, ce dernier ne faisant plus partie de la commission, celle-ci a enregistré l'absence de candidat pour le remplacer dans la défense de la proposition.

Après audition de M. Vouré'h et par 8 voix et 2 abstentions, la commission a adopté les conclusions de ce dernier, tendant à donner un avis défavorable à la proposition de résolution. M. Vouré'h a été confirmé dans ses fonctions de rapporteur.

La commission a, enfin, abordé l'examen du rapport de M. Plait sur le projet de loi (n° 133, année 1952) sur l'utilisation thérapeutique du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés et a renvoyé la suite de la discussion à la prochaine séance.

FINANCES

Mercredi 11 juin 1952. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a établi son programme de travail pour les semaines à venir au cours desquelles elle devra émettre un avis sur le projet de loi relatif à la variation du salaire minimum interprofessionnel garanti et sur le projet de loi (n° 252, année 1952) tendant à assurer la mise en œuvre du régime de l'allocation de vieillesse des personnes non salariées et la substitution de ce régime à celui de l'allocation temporaire. M. Rogier a été désigné comme rapporteur pour avis de ce dernier texte. La commission a également envisagé les dates auxquelles elle pourra examiner les fascicules du budget militaire actuellement en discussion devant l'Assemblée Nationale.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 11 juin 1952. — *Présidence de M. Durand-Réville, vice-président.* — La commission a d'abord désigné M. Rivièrez en remplacement de M. Radius, comme rapporteur des projets de loi (n° 150, année 1952) concernant l'organisation transitoire de la justice à Madagascar et (n° 156, année 1952) concernant les articles 253 et 394 du Code d'instruction criminelle.

Elle a, ensuite, élu au scrutin secret, pour la représenter au Comité directeur du F. I. D. E. S. M. Razac, membre titulaire, en remplacement de M. Serrure et MM. Grassard et Dia, membres suppléants, en remplacement de M^{me} Jane Vialle et de M. Doucouré.

Elle a, enfin, sur la proposition de M. Lagarrosse, décidé de se saisir pour avis du projet de loi (n° 252, année 1952), relatif à l'allocation vieillesse des personnes non salariées en protestant, à l'unanimité, contre les dispositions de l'article 16 de ce projet qui soumet à des taxes identiques les produits agricoles importés dans la métropole, qu'ils proviennent de l'étranger ou des Territoires d'Outre-Mer, ce qui paraît en contradiction absolue avec le concept d'Union Française.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE,
DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Judi 12 juin 1952. — *Présidence de M. Léon Muscatelli, président.* — Le Président a informé ses collègues du décès de M. François Dumas, survenu tout récemment. Il a évoqué la mémoire du disparu qui appartenait à la Commission de l'intérieur depuis les débuts du Conseil de la République et il a fait connaître qu'il avait adressé à sa veuve, au nom de la commission, un télégramme de condoléances.

M^{me} Devaud a, ensuite, été nommée rapporteur de sa proposition de résolution (n° 171, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à prévoir l'allocation par l'Etat au département de la Seine d'une subvention destinée à alléger les charges qu'impose, au budget des communes de ce département, l'application de la loi n° 47-1523 du 18 août 1947, relative à la départementalisation des enseignements spéciaux.

M. Enjalbert a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 211, année 1952) édictant les mesures de contrôle, les règles des contentieux et les pénalités des régimes de sécurité sociale, de mutualité sociale agricole et des accidents du travail en Algérie.

M. Restat a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 224, année 1952), de M. Paumelle, tendant à inviter le Gouvernement à recommander à ses services et aux grandes collectivités publiques de traiter leurs travaux par corps d'Etat.

M. Pic a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 248^o, année 1952) tendant à rendre applicable à l'Algérie la codification des textes législatifs relatifs à la pharmacie réalisée par le décret du 6 novembre 1951, provisoirement et jusqu'à l'entrée en vigueur de la codification spéciale à ce territoire.

La commission n'a pas jugé utile de désigner un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 157, année 1952), de M. Pellenc, tendant à inviter le Gouvernement à élever les maxima dans la limite desquels les communes, syndicats de communes et établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance sont autorisés à passer des marchés de gré à gré et à effectuer des achats sur simple facture.

En effet, un décret paru depuis le dépôt de ce texte a donné satisfaction à son auteur.

La commission a chargé son Président de demander à M. Pelenc de bien vouloir retirer sa proposition de résolution.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Judi 12 juin 1952. — *Présidence de M. Aubert, président.*

— La commission a, tout d'abord, nommé deux rapporteurs : M. Bertaud, pour le projet de loi (n° 181, année 1952) autorisant le Président de la République à ratifier le protocole relatif à la signalisation routière ;

— M. de Geoffre pour la proposition de résolution de M. Delalande (n° 168, année 1951), relative au permis de conduire pour les tracteurs agricoles.

Par 14 voix contre 9 à M. Robert, elle a, ensuite, désigné M. Bouquérèl pour représenter le Conseil de la République au sein de la commission de gestion du fonds spécial d'investissement routier, en remplacement de M. Hébert.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Judi 12 juin 1952. — *Présidence de M. Gatwing, président.* —

La commission a désigné M. de Montullé comme rapporteur du projet de loi (n° 209, année 1952), relatif à l'Union Française des associations de combattants et victimes de la guerre, et l'a chargé de présenter des conclusions favorables à l'adoption de ce texte, dont elle a décidé de demander la discussion immédiate.

Ont été, d'autre part, nommés rapporteurs :

— M. de Bardonnèche, de la proposition de loi (n° 214, année 1952) tendant à modifier les dispositions de l'article 81 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre en vue de réserver certaines audiences des tribunaux des

pensions aux affaires concernant les victimes civiles de la guerre et de modifier, pour ces affaires, la composition de ces tribunaux ;

— M. Rotinat, de sa proposition de résolution (n° 206, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à étendre le bénéfice de la carte du combattant aux militaires de la guerre 1914-1918 exclus des dispositions du décret du 1^{er} juillet 1930 et ayant séjourné au moins six mois dans la zone des armées ou ayant servi sur les théâtres d'opérations extérieures sans condition de durée ;

— M. Yver, de la proposition de loi (n° 247, année 1952) tendant à réglementer le port de l'insigne des blessés de guerre ;

— M. Le Gros, du projet de loi (n° 241, année 1952) ouvrant un délai spécial pour les demandes de révision de pension au profit des militaires et marins retraités rappelés à l'activité au cours de la guerre 1939-1945.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 12 juin 1952. — *Présidence de M. Longchambon, président.* — Sur l'initiative de son Président, la commission a décidé de fixer comme suit son programme de travail :

1°) examen pour avis du projet de loi (n° 252, année 1952) tendant à assurer la mise en œuvre du régime de l'allocation vieillesse des personnes non salariées et la substitution de ce régime à celui de l'allocation temporaire ;

2°) examen pour avis, dès sa transmission par l'Assemblée Nationale, du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1952 (Défense nationale), notamment en ce qui concerne les constructions aéronautiques et les fabrications d'armement ;

3°) étude du problème de l'alcool industriel, confiée à M. Coudé du Foresto ;

4°) poursuite des travaux en matière d'aménagements fiscaux : institution d'un système d'amortissements accélérés et de

modalités appropriées aux conditions d'exploitations des entreprises minières et pétrolières ;

5°) étude du rapport de M. Armengaud sur sa proposition de résolution tendant à assurer l'expansion de la recherche et de l'exploitation du pétrole et du gaz naturel en France métropolitaine et en Afrique du Nord.

D'autre part, la commission a décidé de ne pas se saisir pour avis du projet de loi (n° 246, année 1952) relatif à la variation du salaire minimum national interprofessionnel garanti, en fonction du coût de la vie.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 11 juin 1952. — *Présidence de M. Dassaud, président.*
— *Au cours d'une première séance*, tenue dans la matinée, la commission a entendu le rapport de M. Abel-Durand sur le projet de loi (n° 246, année 1952), adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, relatif à la variation du salaire minimum national interprofessionnel garanti, en fonction du coût de la vie.

M. Abel-Durand, après avoir fait l'historique des différents textes adoptés par les deux assemblées lors des débats précédents, a analysé dans le détail le mécanisme de la révision du salaire minimum en fonction de la variation de l'indice de la consommation familiale à Paris.

M. Dutoit et M^{me} Girault ont alors déposé un contre-projet reprenant le texte du rapport élaboré par M. Coutant au nom de la Commission du travail de l'Assemblée Nationale, lors de l'examen du projet de loi déposé par le Gouvernement de M. Pinay.

Ce contre-projet a été pris en considération par 14 voix contre 8 et 3 abstentions. Le vote par appel nominal a donné les résultats suivants :

Ont voté pour :

MM. Marcel Boulangé (délégué : M. Méric), Dassaud, Mamadou Dia (suppléant : M. Fousson), Dutoit, M^{me} Girault, MM. Gond-

jout, Hassen Gouled, Menu, Méric, Montpied, François Ruin (délégué : M. Menu), Satineau, Symphor, Vanrullen (délégué : M. Symphor).

Ont voté contre :

MM. Abel-Durand, Boudinot, Chastel, M^{me} Delabie, MM. Bénigne Fournier (suppléant : M. Gay), Lecacheux (délégué : M. Abel-Durand), Reynouard, Ternynck.

Se sont abstenus :

M^{me} Marcelle Devaud, MM. Hartmann, Tharradin.

A la suite de la démission de M. Abel-Durand, M. Dutoit a été désigné comme rapporteur.

M. Symphor a critiqué le texte de M. Dutoit et le projet voté par l'Assemblée Nationale qui renvoie à un décret le soin d'adapter la législation métropolitaine aux départements d'outre-mer. Il a présenté un amendement tendant à organiser le mécanisme de l'échelle mobile du salaire national interprofessionnel garanti dans les Départements d'outre-mer et à créer dans chacun de ces départements une section de l'Institut national de la statistique et une commission chargée de suivre l'évolution du coût de la vie. Cet amendement a été adopté à l'unanimité.

Au cours d'une deuxième séance, tenue dans l'après-midi, la commission a adopté les amendements :

— de M^{me} Devaud, portant suppression de l'article premier et modification de la composition de la sous-commission permanente de la commission supérieure des conventions collectives ;

— de M. de Villoutreys relatif à l'établissement et à la publication de l'indice mensuel.

Puis, elle a abordé l'étude du délai minimum devant séparer deux modifications successives du salaire minimum.

M. Abel-Durand a déposé à ce sujet l'amendement suivant :

« Deux modifications successives ne pourront intervenir, sauf circonstances exceptionnelles ou augmentation atteignant 10 %, pendant une période de quatre mois. »

A la suite d'un vote par appel nominal, la commission a alors adopté, par 15 voix contre 10, cette disposition en réduisant toutefois, sur proposition de M^{me} Devaud, le délai de 4 à 3 mois.

Ont voté pour :

MM. Abel-Durand, Baratgin (délégué : M. Reynouard), Chastel (délégué : M. Abel-Durand), de Chevigny (délégué : M. Lachèvre), M^{mes} Delabie, Devaud, MM. Bénigne Fournier (délégué : M. Hartmann), Hartmann, Hassen Gouled (délégué : M^{me} Devaud), Lecacheux (suppléant : M. Lachèvre), Leccia (délégué : M. Tharradin), Reynouard, Satineau (délégué : M^{me} Delabie), Ternynck (suppléant : M. de Villoutreys), Tharradin.

Ont voté contre :

MM. Marcel Boulangé (délégué : M. Méric), Dassaud, Dutoit, M^{me} Girault, Menu, Méric, Montpied, Ruin (délégué : M. Menu), Symphor (délégué : M. Chazette), Vanrullen.

A la suite de ce vote, M. Dutoit s'est démis de ses fonctions de rapporteur.

A propos de l'indice de référence qui sera utilisé pour la première modification du salaire minimum national interprofessionnel garanti, la commission a décidé, par 12 voix contre 10, de laisser au Gouvernement le soin de le déterminer par décret.

M. Abel-Durand a alors été désigné à nouveau comme rapporteur du projet.

Enfin, M. Tharradin a été chargé de rapporter le projet de loi (n° 252, année 1952) tendant à assurer la mise en œuvre du régime de l'allocation de vieillesse des personnes non salariées et la substitution de ce régime à celui de l'allocation temporaire.